

L'assaut sur la télé et l'internet trop chers est lancé

La régulation des réseaux fixes de Proximus, Telenet et VOO sera revue début 2018.

SIMON SOURIS

Concentration importante, barrières à l'entrée, des prix parmi les plus hauts d'Europe et captivité des consommateurs, tel est en bref le constat dressé par les quatre régulateurs du pays que sont l'IBPT, le CSA, le VRM et le Medienrat dans le cadre d'une vaste analyse du marché fixe (internet et TV) publiée vendredi. Sont pointés du doigt dans les 853 pages publiées, d'une part, les différentes situations de position dominante sur le marché de gros (ou marché d'accès, qui couvre les relations commerciales entre opérateurs), tantôt par Proximus, tantôt par VOO ou Telenet, d'autre part, un «risque de duopolisation (un partage

du marché entre deux acteurs, soit Proximus/VOO en Wallonie, et Proximus/Telenet en Flandre et à Bruxelles, NDLR)», sur le marché de détail, c'est-à-dire le marché connu du consommateur final.

Le constat établi, se pose dès lors la question de ce qu'il convient de changer pour remédier à une situation jugée comme dommageable. Dans le document dont L'Echo a pu prendre connaissance, les régulateurs évoquent différentes mesures destinées à réguler ce marché. L'objectif? Éviter le duopole, stimuler les investissements, augmenter la couverture dans les zones grises (régions où l'accès à internet ne permet qu'un débit faible), de même que fa-

voriser l'émergence de nouveaux acteurs dans les zones urbaines.

Quid maintenant que tous ces éléments sont sur la table? Une consultation est ouverte. Les différentes parties prenantes ont jusqu'au 15 septembre pour faire part de leurs commentaires. De là, une fois le processus de discussion finalisé, une décision des régulateurs devrait être arrêtée. Timing? Le premier trimestre de l'année à venir.

LIRE EN PAGE 13

«Il y a un risque de duopolisation sur le marché de détail si rien n'est fait.»

AXEL DESMEDT

MEMBRE DU CONSEIL DE L'IBPT

L'assaut sur la télé et l'internet trop chers est lancé

Les régulateurs nationaux vont revoir les conditions d'accès aux réseaux de Proximus, Telenet et VOO
L'ambition? Permettre (enfin) l'émergence d'alternatives.

SIMON SOURIS

En Belgique, le marché fixe (internet et télé) connaît une concentration importante, des barrières à l'entrée élevées pour de nouveaux acteurs, des prix parmi les plus hauts d'Europe (et qui gonflent encore faute de concurrence), de même qu'une certaine captivité des consommateurs liée à la difficulté jusqu'à il y a peu de changer d'opérateur. Découle de cette situation un risque réel et dommageable pour le consommateur en cas d'absence de régulation appropriée.

Tel est en substance le (noir) portrait du marché dressé par les quatre régulateurs du pays que sont l'IBPT (représentant l'État fédéral pour sa compétence de régulateur de télécommunications, mais aussi compétent

pour Bruxelles dans ce dossier en ce qui concerne la partie diffusion), le CSA (pour la Fédération Wallonie-Bruxelles), le VRM (pour la Flandre) et le Medienrat (pour la communauté germanophone) dans le cadre d'une vaste analyse du marché fixe publiée vendredi en fin de journée, une initiative se déroulant tous les trois ans et particulièrement attendue par le secteur qui n'en avait plus connu d'aussi importante depuis 2011.

Malade cherche remède

Au programme, 853 pages d'analyse qui pointent en bref, d'un côté, sur le marché de gros (ou marché d'accès qui concerne les relations entre opérateurs), différentes situations de position dominante, tantôt par Proximus, tantôt par VOO ou Telenet. De l'autre, sur le marché de détail, c'est un

«risque de duopolisation (un partage du marché entre deux acteurs, soit Proximus/VOO en Wallonie, et Proximus/Telenet en Flandre et à Bruxelles, NDLR) si rien n'est fait» qui est mis en avant dans l'étude et souligné par Axel Desmedt, membre du conseil de l'IBPT. A titre d'exemple, si l'on se focalise sur le marché (en plein boom) des packs «triple play» (internet, téléphone et télé) et «quadruple play» (mobile inclus), Proximus et les câblos y occupent ensemble pas moins de 99% du marché, selon les chiffres qui circulent. Une position qui, en l'absence de régulation, risquerait de porter préjudice aux utilisateurs finaux.

Dès lors, se pose la question de ce qu'il convient de changer pour remédier à cela. D'après le document dont L'Echo a pu prendre connaissance, les différents régulateurs en présence entendent revoir des points

clés de la régulation des réseaux fixes que sont les conditions d'accès aux réseaux, l'obligation de non-discrimination et enfin l'obligation de transparence.

L'objectif? Éviter l'arrivée du potentiel duopole susmentionné, mais aussi stimuler les investissements dans le secteur, augmenter la couverture dans les zones grises (régions souvent rurales où l'accès à internet ne permet qu'un débit faible, en dessous des 30 Mbs/s), de même que favoriser l'émergence de nouveaux acteurs dans les zones urbaines notamment pour concurrencer les duos en place.

Question de timing

Nul doute que le débat promet d'agiter pas mal de monde du côté des télécoms. Certes, sauf qu'il n'a rien de neuf. Cela fait dix ans que l'idée est dans l'air. Reste qu'aujourd'hui, après tout ce temps et malgré une régulation déjà existante, il convenait de bouger fort d'un constat implacable: peu ou pas de nouveaux acteurs ont fait leur entrée sur le marché fixe ces dernières années. Au contraire, la tendance est plutôt aux disparitions (pensons à Snow lancé par

Base, à Mobistar TV ou encore à Scarlet racheté en 2008... par Proximus). Une tendance de fond qui résulte en un renforcement des acteurs existants et des parts de marché difficiles à grappiller pour les jeunes entrants.

En fait, il aura fallu attendre fin 2016 pour qu'une lueur d'espoir se dessine avec l'arrivée d'Orange Belgium dans le fixe suite à la récente ouverture du câble (enfin) propice au lancement de l'opérateur qui se targue désormais de 50.000 clients, une première sur le marché.

Un élément qui doit servir d'exemple dans un autre créneau: le déploiement de la technologie de demain qu'est la fibre. Et qui sera dès lors encouragé par un nouveau modèle de tarification dit de «prix raisonnables», selon la philosophie du «cost-plus», destiné à remplacer l'actuel «retail minus» (cf encadrés). L'idée étant de ne pas répéter les erreurs du passé. D'ailleurs, sur la fibre, l'avis de l'IBPT est clair: il est *«nécessaire que le réseau de fibre optique dont Proximus a entamé le déploiement soit ouvert à la concurrence»*, lit-on dans l'analyse. Une position tran-

chée qui fera des heureux du côté d'Orange Belgium, l'opérateur demandant à grands cris cette ouverture depuis plusieurs mois maintenant contre une politique de co-investissement. Toutefois, pas question de se réjouir trop tôt. Il ne s'agit ici que d'une recommandation, les modalités pratiques restant à définir.

Enfin, quid maintenant que tous ces éléments sont sur la table? Une consultation est ouverte. Les différentes parties prenantes du secteur ont jusqu'au 15 septembre pour faire part de leurs remarques. De là, une fois le processus de discussion finalisé sur l'analyse de marché, une décision des régulateurs devrait être arrêtée au premier trimestre 2018. Si *«l'objectif est d'aller vite»*, reconnaît Axel Desmedt, il faudra veiller à ce que l'ensemble des points soulevés soit pris en compte, ce qui risque de prendre du temps quand on sait que la publication de l'étude de marché a elle-même déjà été retardée pour des raisons de *«timing différent»* entre régulateurs, et que la synthèse finale devra, elle, passer par des mains encore plus nombreuses.

ALLÔ!

DOMINIQUE LEROY A ÉCRIT À DE CROO

À la suite des **prises de position du ministre des Télécommunications**, Alexander De Croo, sur la hausse des prix pratiquée par Proximus la semaine passée, il nous revient que la patronne de l'opérateur s'est fendue d'une **lettre acclivée** dans laquelle elle a tenu à remettre les pendules à l'heure auprès de son actionnaire majoritaire, l'État belge, revenant sur la stratégie de son entreprise et le pourquoi de celle-ci. Piquée au vif, la

CEO? Peut-être, car il se murmure que **cette augmentation, dans l'idée du «more for more», est venue ternir les efforts et initiatives menées depuis de nombreux mois** en interne afin d'améliorer toujours plus les services proposés. Certes. Mais surtout, il convient de souligner l'élément qui aurait mis le feu aux poudres, selon les bruits qui courent: **une campagne publicitaire de VOO** reprenant un titre de presse sur

l'épisode De Croo-Proximus et invitant les lecteurs à se tourner vers ses propres services à l'aide d'un «payez moins cher avec VOOmobile». De bonne guerre serait-on tenté de penser, sauf que dans le même temps **l'opérateur détenu par Netbys a lui aussi décidé... d'une augmentation tarifaire dans le fixe**, passée plus inaperçue. Comme quoi l'on finirait par penser qu'au royaume des aveugles, les borgnes sont rois...

«Il y a un risque de duopolisation sur le marché de détail si rien n'est fait.»

AXEL DESMEDT
MEMBRE DU CONSEIL DE L'IBPT

COST-PLUS

Deux modèles existent pour la définition des tarifs de gros dans le monde des télécommunications: le «retail-minus» (lire en bas à droite) et le «cost-plus». Selon le modèle «cost-plus», le prix de vente proposé par un opérateur à un autre pour l'utilisation de son réseau est **calculé sur base du coût réel, augmenté d'une marge** sensée comprendre les frais non intégrés au coût réel et le profit de l'entreprise. On parle donc aussi de «méthode du prix de revient majoré». Il s'agit de l'alternative **souhaitée par certains opérateurs** par rapport à la méthode dite de «retail-minus» qui avait été privilégiée en 2011 pour aller vite.

RETAIL-MINUS

À la différence du «cost-plus» (lire en haut à gauche), le «retail-minus» est un modèle de définition des prix de vente entre opérateurs **qui se base sur un coût de détail** (celui pratiqué auprès des clients finaux par l'opérateur principal) **auquel est ensuite appliquée une remise d'achat de gros**. Cette tarification, toujours d'application jusqu'à présent dans le secteur (ce qui devrait changer début 2018

au vu du document récemment publié par les régulateurs), a été **maintes fois critiquée**, notamment par des opérateurs comme Orange Belgium. Raison invoquée? La complexité, en cas de promotions notamment.